

**Sujet:** [INTERNET] Projet Eolien Anzème : Avis du GMHL  
**De :** "G. Metegnier - GMHL" <g.metegnier@gmhl.asso.fr>  
**Date :** Fri, 20 Nov 2020 13:03:16 +0100  
**Pour :** pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr

Madame, Monsieur, bonjour,

Je vous prie de trouver en PJ de ce mail un avis du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin concernant le projet éolien sur la commune d'Anzème.

En vous souhaitant une bonne réception,

N'hésitez pas à me contacter pour toute demande complémentaire,

Bien cordialement,

*Metegnier Gabriel.*

--



**Gabriel METEGNIER**  
Directeur technique et scientifique  
[g.metegnier@gmhl.asso.fr](mailto:g.metegnier@gmhl.asso.fr)

-  
Pôle Nature Limousin  
ZA du Moulin Cheyroux  
87 700 Aix sur Vienne  
05 55 32 43 73 | 07 87 99 85 02  
[gmhl.asso.fr](http://gmhl.asso.fr) | [gmhl@gmhl.asso.fr](mailto:gmhl@gmhl.asso.fr)

> Une observation à nous communiquer ?

Rendez-vous sur [faune-limousin.fr](http://faune-limousin.fr), le portail collaboratif des observations naturalistes en Limousin !

**2020-Avis GMHL-Projet éolien d'Anzème.pdf**

**Content-Type:** application/pdf  
**Content-Encoding:** base64

## Avis GMHL concernant le Parc éolien d'Anzème (23)

Dans le cadre de l'Enquête publique relative au projet de parc éolien de huit éoliennes et de deux postes de livraison sur la commune d'Anzème (23) portée par la SAS PEW ANZEME, le GMHL, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, association de protection de l'environnement, compétente sur les Mammifères, Reptiles et Amphibiens du territoire Limousin, reconnue comme experte référente par les institutions sur ces domaines de compétence pour ce territoire et habilitée à participer aux débats sur les questions environnementales, émet les remarques suivantes sur le projet cité.

Eu égard à :

- Aucun prédiagnostic éolien concernant les mammifères, les reptiles et les amphibiens n'a été fait en amont de l'état initial. L'absence de cette étape est inacceptable. Le GMHL, association naturaliste locale, n'a pas été consulté en amont de ce projet et de la phase de diagnostic du projet. De plus, le projet éolien se situe à proximité immédiate d'un périmètre Natura 2000 FR7401130 « Gorges de la Grande Creuse ». Le minimum aurait été de consulter l'animateur Natura 2000 de ce site, à savoir Yvan Grugier, du CEN NA.

Il est impératif de prendre en compte l'état des connaissances sur les Chiroptères dans une zone tampon de 15km. A ce titre et compte tenu de la situation géographique du projet, le GMHL s'interroge sur le fait qu'aucune sollicitations n'a été faites.

- Dans sa synthèse, l'analyse de la MRAE est particulièrement édifiante : « *Les zonages de protection et d'inventaire identifiés à proximité du projet et notamment la proximité immédiate de la vallée de la Creuse indiquent des enjeux d'importance variable de faible à fort concernant l'avifaune et les chiroptères. Les faiblesses de l'état initial concernant le milieu naturel ne permettent pas d'assurer l'évaluation faite des niveaux de ces enjeux. En outre, compte-tenu des faiblesses de l'état initial, la pertinence et la proportionnalité des mesures prévues au regard des enjeux ne peuvent être évaluées par l'Autorité environnementale.* »
- La MRAE indique aussi très justement que « *Pour les chiroptères [...] La cartographie de classification des enjeux n'est pas exhaustive et les différentes cartes présentant les enjeux ne sont pas cohérentes. Le niveau d'activité générale est considéré comme faible au regard d'autres sites comparables, mais ce niveau est pris en compte dans l'évaluation des niveaux d'enjeux (page 47 de l'étude d'impact) sans que soient fournies les références permettant d'assurer ces conclusions. Ces différents éléments ne permettent pas d'étayer suffisamment l'évaluation faite de la qualité de l'état initial.* »

- D'importantes colonies de mise-bas, notamment de Grand murin, Murin de Daubenton, Petit rhinolophe et Sérotine commune, sont situées à moins de 5km de l'AEI. A noter, les colonies de Grand murin et de Murin de Daubenton dans le Pont du Diable (166 individus de Murin de Daubenton), le Barrage de Champsanglard (177 individus de Murin de Daubenton et une vingtaine de Grand murin) et le barrage des Chézelles sur la commune de Le Bourg-d'Hem dénombrant en moyenne 285 Murin de Daubenton et 170 Grand murin. Il s'agit d'importantes colonies de Murin de Daubenton et de Grand murin connues en Limousin. L'implantation d'un parc éolien à proximité serait irresponsable ;

Espèce	Nombre total de contacts	Activité relative en %	Niveau d'activité suivant le référentiel MNHN Vigie chiro*
Pipistrelle commune	13652	47,6%	213,3
Pipistrelle de Kuhl	8713	30,4%	136,1
Barbastelle d'Europe	1511	5,3%	23,6
Sérotine commune	1378	4,8%	21,5
Murin indéterminé	922	3,2%	14,4
Noctule de Leisler	628	2,2%	9,8
Oreillard indéterminé	573	2,0%	9,0
Murin à moustaches	489	1,7%	7,6
Murin de Natterer	191	0,7%	3,0
Murin de Daubenton	185	0,6%	2,9
Petit Rhinolophe	159	0,6%	2,5
Grand Murin	130	0,5%	2,0
Pipistrelle pygmée	56	0,2%	0,9
Murin de Bechstein	31	0,1%	0,5
Murin à oreilles échancrées	17	0,1%	0,3
Pipistrelle de Nathusius	17	0,1%	0,3
Noctule commune	6	0,02%	0,1
Grande Noctule	3	0,01%	0,05
<b>Total général</b>	<b>28661</b>		

\*activité moyenne par nuit par point

Tableau 13 : Activité relative des chiroptères tout points d'écoute et dates confondues

- La Grande Noctule, la Noctule commune et la Noctule de Leisler, espèces de haut-vol, sont toutes trois présentes au sein de la ZIP (étude de Calidris) et aux alentours (base de données du GMHL). Il s'agit d'espèces extrêmement sensibles à la présence d'éolienne et subissent des mortalités conséquentes suites à leur implantation.



D'après l'étude d'impact réalisée, ces trois espèces ne sont pas à enjeux « fort » alors que toutes les études scientifiques disponibles démontrent les impacts et conséquences des éoliennes sur ces espèces (Lehnert *et al.*, 2014 ; Roeleke *et al.*, 2016). En effet, La Noctule commune est particulièrement exposée car, en plus de transiter à haute altitude, elle chasse ordinairement dans les strates aériennes assez élevées, et il a été démontré qu'elle peut aller chasser à plus de 14km de son site de repos. Ses grands déplacements et son mode de chasse sont donc susceptibles de la mettre en contact rapprochés répétés avec les éoliennes (Roeleke *et al.*, 2016). L'étude de Roeleke *et al.* (2016) suggère même que les éoliennes ont avoir un rôle attractif pour les Noctules communes, notamment les femelles (augmentant ainsi d'autant les risques de collision). Les mâles montrant quant à eux un comportement d'évitement des éoliennes (augmentant donc d'autant la perte d'habitat pour cette espèce). En plus de cela, la Noctule est aussi victime de collision avec des éoliennes sur ses trajets migratoires. Il a été montré par exemple que 28% des Noctules tuées par des éoliennes en Allemagne étaient originaires d'autres pays (Pologne, pays Baltes, Biélorussie (Lehnert *et al.*, 2014)).

Espèces	Directive habitat	Listes rouges			Niveau d'activité sur le site	Enjeu local
		France	Europe	Monde		
Petit Rhinolophe	An. II et IV	LC	NT	LC	Modéré	Modéré
Barbastelle d'Europe	An. II et IV	LC	VU	NT	Fort	Fort
Grand Murin	An. II et IV	LC	LC	LC	Faible	Modéré
Murin à oreilles échanquées	An. II et IV	LC	LC	LC	Faible	Modéré
Murin de Bechstein	An. II et IV	NT	VU	NT	Faible	Modéré
Noctule Commune	An. IV	VU	LC	LC	Faible	Faible
Grande Noctule	An. IV	VU	DD	VU	Faible	Faible
Pipistrelle de Nathusius	An. IV	NT	LC	LC	Faible	Faible
Noctule ou Leisler	An. IV	NT	LC	LC	Modéré	Modéré
Oreillard indéterminé	An. IV	LC	LC	LC	Fort	Modéré
Murin de Daubenton	An. IV	LC	LC	LC	Modéré	Faible
Murin de Natterer	An. IV	LC	LC	LC	Modéré	Faible
Murin à moustaches	An. IV	LC	LC	LC	Fort	Modéré
Sérotine commune	An. IV	NT	LC	LC	Fort	Modéré
Pipistrelle de Kuhl	An. IV	LC	LC	LC	Modéré	Faible
Pipistrelle commune	An. IV	NT	LC	LC	Modéré	Faible
Pipistrelle pygmée	An. IV	LC	LC	LC	Faible	Faible

Tableau 14 : Intérêt patrimonial des espèces contactées lors des écoutes



Espèce	Nombre de contacts total	Nombre de contacts moyen	% d'activité
Noctule de Leisler	2345	15,3	39%
Pipistrelle commune	2237	14,6	37%
Sérotine commune	447	2,9	7%
Pipistrelle de Kuhl	398	2,6	7%
Pipistrelle Kuhl/Nathusius	368	2,4	6%
Noctule commune	144	0,9	2%
Grande noctule	44	0,3	1%

Tableau 15 : Activité relative en mesurée en hauteur

- Depuis maintenant plusieurs années des recommandations EUROBATS existent, relatif aux implantations éoliennes. Ces dernières stipulent que les implantations doivent être éloignées, au minimum, de 200 m des zones sensibles utilisées par les chiroptères (haies, lisières, etc.) et qu'elles soient en dehors de tous milieux boisés (contrairement au projet actuel qui prévoit un déboisement). On notera également concernant l'aspect boisement que si la couverture forestière régionale est globalement élevée (37% en Limousin) et donc qu'il existe de vastes territoires de chasse et de gîtes favorables aux chiroptères, certains territoires voient les pratiques sylvicoles évoluer, avec une certaine propension à l'enrésinement. Les boisements feuillus présents sur le secteur sont donc d'une importance capitale pour les populations locales de chauves-souris et doivent à ce titre être préservés de tout aménagement ;
- Les petites espèces du genre *Myotis* (Murin à moustaches, Murin à oreilles échancrées, Murin de Brandt, Murin de Natterer, Murin de Daubenton, Murin de Bechstein, etc.), la Barbastelle d'Europe, les oreillardes et le Petit rhinolophe évoluent, en transit comme en chasse, en dessous de la tranche altitudinale de rotation des pales car ils restent en contact acoustique avec le sol ou la végétation arborée. Ils sont donc normalement peu concernés par les collisions avec des éoliennes. **Néanmoins, certaines études récentes (Barré K., 2018) ont mis en évidence une désertion des sites de chasse par certaines espèces lors de l'installation de parc éolien. En effet, cette étude met en évidence une importante baisse de fréquentation des haies par les chauves-souris à proximité d'éoliennes. Cette baisse s'avère être d'autant plus forte que la haie est proche de l'éolienne. L'auteur observe, en moyenne, une réduction d'activité de 19,6% pour les espèces dites aériennes réunies (les pipistrelles et le groupe des sérotules formé des sérotines et des noctules), et de 53,8% pour les glaneuses, dans un rayon d'1km autour du mât. Il met également en avant que la distance maximale échantillonnée (1000 m) est insuffisante, exceptée pour les noctules. En effet, à 1000m d'une éolienne donnée le retour à une activité normale n'est pas détecté. Cette étude met donc en lumière que l'impact d'une éolienne vis-à-vis des chauves-souris se prolonge au-delà d'un km. Les espèces impactées s'avèrent être des espèces faisant peu**



l'objet de mortalité directe, telles que la Barbastelle d'Europe, les Murins, le Petit rhinolophe et les Oreillards. Ces espèces ont été identifiées à proximité de l'AEI.

A noter que la Barbastelle d'Europe est d'après les inventaires de Calidris, la 3<sup>ème</sup> espèce la plus active sur la ZIP.

Espèce	Nombre total de contacts	Activité relative en %	Niveau d'activité suivant le référentiel MNHN Vigie chiro*
Pipistrelle commune	13652	47,6%	213,3
Pipistrelle de Kuhl	8713	30,4%	136,1
Barbastelle d'Europe	1511	5,3%	23,6
Sérotine commune	1378	4,8%	21,5
Murin indéterminé	922	3,2%	14,4
Noctule de Leisler	628	2,2%	9,8
Oreillard indéterminé	573	2,0%	9,0
Murin à moustaches	489	1,7%	7,6
Murin de Natterer	191	0,7%	3,0
Murin de Daubenton	185	0,6%	2,9
Petit Rhinolophe	159	0,6%	2,5
Grand Murin	130	0,5%	2,0
Pipistrelle pygmée	56	0,2%	0,9
Murin de Bechstein	31	0,1%	0,5
Murin à oreilles échanquées	17	0,1%	0,3
Pipistrelle de Nathusius	17	0,1%	0,3
Noctule commune	6	0,02%	0,1
Grande Noctule	3	0,01%	0,05
<b>Total général</b>	<b>28661</b>		

\*activité moyenne par nuit par point

Tableau 13 : Activité relative des chiroptères tout points d'écoute et dates confondues

- La pression exercée sur le milieu naturel local et plus globalement sur le territoire Limousin est déjà forte et la nécessité de maintenir ces milieux compte tenu du dérèglement climatique, ce projet apparaît aberrant sur ce territoire. Les énergies renouvelables, si elles sont plus que nécessaires au regard des dérèglements climatiques en cours et de la nécessité de préserver nos ressources, ne doivent en aucun cas être déployées sur des territoires écologiquement sensibles et au détriment du patrimoine naturel. La démarche du porteur de projet et le choix de cette zone d'implantation affiche clairement, de la part de la SAS PEW Anzème, une absence de considération environnementale et de mise en place de la notion d'Évitement dans la séquence ERC.



- L'absence de prise en compte de la sensibilité des espèces de chauves-souris recensées est **incompatible avec la mise en œuvre de ce projet**. Pour rappel, toutes les espèces de chauve-souris sont protégées par la Loi française du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, article L.411-1 du Code de l'Environnement et par arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JORF du 10/05/2007). Il est interdit de les tuer ou de les perturber intentionnellement. Cette réglementation répond à l'état de conservation précaire de nombreuses espèces et doit conduire à adopter des compromis vers une cohabitation durable. A cela se rajoute des protections à l'échelle Européenne et Internationale par :
  - La convention de Bonn (23/06/1979) sur la conservation des espèces migratrices,
  - La convention de Berne (19/09/1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe,
  - l'accord EUROBATS (04/12/1991) sur la conservation des populations de chauves-souris d'Europe,
  - La Directive Européenne Habitats-Faune-Flore (CEE n°92/43) annexe IV précisant le caractère strict des microchiroptères. L'argumentaire est jugé trop faible et imprécis quant à l'évaluation de l'impact sur ces espèces dont plusieurs sont dans un état de conservation défavorable en France et en Limousin ;
- **Le choix d'une zone géographique très défavorable sur un plan écologique** pour de multiples raisons et notamment sur le fait qu'il s'agit d'une zone probablement utilisée par les chiroptères comme couloir de migration de par les espèces recensées dans l'Aire d'Etude Etendue (AEE): Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle de Nathusius, espèces particulièrement sensibles à l'éolien. Le choix d'un couloir de migration pour l'implantation d'éolienne fait peser une pression supplémentaire sur les populations de chauve-souris, en plus du risque pour les populations locales, avec un risque de fragilisation des populations à l'échelle nationale voir internationale pour les espèces grande-migratrices.



**GMHL**  
GROUPE MAMMALOGIQUE  
ET HERPÉTOLOGIQUE  
DU LIMOUSIN

A ce titre, et pour tous les arguments (non exhaustifs) listés ci-dessus, le GMHL donne un avis défavorable à ce projet, et demande que la suite du projet soit conditionnée à une analyse fine et réellement exhaustive des impacts sur la faune, notamment envers les chiroptères.

Pour le GMHL, le Conseil d'Administration collégial



GMHL | Groupe Mammalogique  
et Herpétologique du Limousin  
Pôle Nature Limousin - Z.A. du Moulin Cheyroux  
87700 AIXE-SUR-VIENNE  
05 55 32 43 73 - [gmhl@gmhl.asso.fr](mailto:gmhl@gmhl.asso.fr)  
SIRET : 424 687 106 000 24 - APE : 9499Z

Copie à :

- M. le Directeur de la DDT 23 ;
- M. Le Directeur de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
- M. le Responsable de la Ligue de Protection des Oiseaux du Limousin ;
- M. le Président de Limousin Nature Environnement

Quelques références bibliographiques :

Barré, K., Le Viol, I., Bas, Y., Julliard, R., & Kerbiriou, C. (2018). Estimating habitat loss due to wind turbine avoidance by bats: Implications for European siting guidance. *Biological Conservation*, 226(July), 205–214. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2018.07.011>

Johnson, G. D. (2004). A review of bat impacts at wind farms. In S. S. Schwartz (Ed.), *Proceedings of the Wind Energy and Birds/Bats Workshop: understanding and resolving bird and bat impacts* (pp. 46–50). RESOLVE.

Johnson, Gregory D., Erickson, W. P., Strickland, M. D., Shepherd, M. F., Shepherd, D. A., & Sarappo, S. A. (2003). Mortality of Bats at a Large-scale Wind Power Development at Buffalo Ridge, Minnesota. *American Midland Naturalist*, 150(2), 332–342. [https://doi.org/10.1674/0003-0031\(2003\)150\[0332:MOBAAL\]2.0.CO;2](https://doi.org/10.1674/0003-0031(2003)150[0332:MOBAAL]2.0.CO;2)

Kelm, D. H., Lenski, J., Kelm, V., Toelch, U., & Dziock, F. (2014). Seasonal bat activity in relation to distance to hedgerows in an agricultural landscape in central Europe and implications for wind energy development. *Acta Chiropterologica*, 16(1), 65–73. <https://doi.org/10.3161/150811014X683273>

Lehnert, L. S., Kramer-Schadt, S., Schönborn, S., Lindecke, O., Niermann, I., & Voigt, C. C. (2014). Wind farm facilities in Germany kill noctule bats from near and far. *PLoS ONE*, 9(8). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0103106>

Millon, L., Colin, C., Brescia, F., & Kerbiriou, C. (2018). Wind turbines impact bat activity, leading to high losses of habitat use in a biodiversity hotspot. *Ecological Engineering*, 112(December 2017), 51–54. <https://doi.org/10.1016/j.ecoleng.2017.12.024>

Roeleke, M., Blohm, T., Kramer-Schadt, S., Yovel, Y., & Voigt, C. C. (2016). Habitat use of bats in relation to wind turbines revealed by GPS tracking. *Scientific Reports*, 6(July), 1–9. <https://doi.org/10.1038/srep28961>